



Comment barrer la route au projet de loi d'orientation

Les premières mesures du projet de loi d'orientation ont été annoncées par Fillon le 18 novembre sur France 2 : c'est bien un projet de guerre contre les enseignants, les personnels, l'enseignement public :

- obligation aux professeurs de remplacer leurs collègues absents, et même en dehors de leur discipline
- Formation continue placée en plus du temps de travail
- Expulsion par milliers des collégiens vers l'alternance, et ce dès 13 ans, et détermination à « réajuster l'enseignement professionnel aux besoins de l'économie ».
- Régionalisation des concours de l'enseignement.

Et Fillon n'a pas tout dit : le rapport Thélot, base du projet (Raffarin *dixit*), acclamé par le Medef, préconise d'accroître partout le poids de la hiérarchie (regroupement d'écoles dotés d'un véritable chef dans le 1^{er} degré, création d'un « conseil pédagogique » dans le secondaire).

Avec le statut, c'est tout l'édifice de l'enseignement public que le gouvernement veut faire entériner par l'Assemblée UMP en février prochain, en réalisant, comme Fillon l'annonçait en octobre dans *le Figaro* « l'autonomie des établissements », considérant que « nous ne sommes pas allés assez loin dans la différenciation des moyens ».

C'est cela que recouvre la notion du « socle minimum » : en dehors du périmètre de ce sous-SMIC éducatif, plus aucune garantie nationale ne subsisterait quant aux moyens, aux programmes. Fillon l'a confirmé sur France 2 : les moyens seraient attribués en fonction des projets locaux. Ainsi, les établissements seraient mis en concurrence, et le cadre national de l'enseignement public passerait aux oubliettes : voilà pourquoi Fillon a annoncé le basculement du bac vers le contrôle continu. Tout se tient.

Pour faire passer son projet, le gouvernement veut « porter la réforme avec les syndicats » (Fillon)

Le 21 octobre, Fillon a déclaré : « Je souhaite porter la réforme avec les syndicats (...) aller le plus loin possible ensemble dans la construction du projet de loi ».

Tout le dispositif gouvernemental depuis plus d'un an y concourt, depuis le « grand débat sur l'école » qu'ont cautionné les directions syndicales jusqu'à des tables rondes quasi-permanentes depuis la parution du rapport Thélot, avant que le PS et le PCF ne passent sur le devant de la scène lors de la discussion parlementaire. « On se revoit lundi ! » a lancé Fillon à G.Aschieri, secrétaire de la FSU, devant les caméras. Et après que ce dernier ait salué les « objectifs » du ministre, n'ait rien dit des revendications enseignantes pour faire des « propositions » au ministre !

Des « propositions » ? Mais les dirigeants syndicaux savent ce que sera ce « projet de loi Chirac » (Fillon *dixit*) ! Ne savent-ils pas que la loi de décentralisation adoptée en juillet autorise « à titre expérimental » la création de super-établissements dans le primaire ? Ignoreraient-ils que le plan Borloo donne une nouvelle impulsion à l'apprentissage ? Ne protestent-ils pas eux-mêmes contre les nouvelles règles du mouvement des enseignants qui « élargissent les pouvoirs des chefs d'établissements » (pétition SNES) ? Et qui ignore que le budget de l'éducation procède à des milliers de suppressions de postes ?

Les enseignants, eux, le savent : ce gouvernement, qui a cassé les régimes de retraites, le statut d'EDF-GDF, l'assurance-maladie, facilite les licenciements, ne peut vouloir et rechercher qu'une chose : la destruction de l'enseignement public. Ils savent que pour vaincre ce gouvernement, la responsabilité des directions syndicales est totale, comme ces enseignants d'un collège de Fontenay (92) qui exigeait d'eux qu'ils rompent avec le gouvernement et appellent « à une manifestation nationale à l'Assemblée contre l'adoption par les députés du budget 2005 de l'Éducation ». Mais les dirigeants syndicaux ont regardé passer le budget en agitant leurs dérisoires « cartons rouges » tout en répondant aux convocations de Fillon pour « porter ensemble » le projet de loi, lui ouvrant la route.

Aussi, pour barrer la route au projet de loi d'orientation, pour empêcher la destruction des statuts du cadre national, doit monter à l'adresse des directions syndicales l'exigence exprimée le 9 novembre par l'assemblée générale des enseignants d'un lycée de Nice :

« - Votre rôle n'est pas de définir de manière concertée la mise à mort de l'école publique et des statuts des personnels. - Rejetez de manière pure et simple de rapport Thélot!- Ne participez pas à la concertation sur la loi d'orientation! »

Pour barrer la route au projet de loi d'orientation, la responsabilité immédiate des dirigeants des fédérations et syndicats de l'enseignement public (FSU, SNES, SNUIPP, SE, CGT, FO, ...), c'est :

- de rompre immédiatement la concertation avec le gouvernement Chirac-Raffarin-Fillon,
- de rejeter le projet de loi d'orientation et engager dans l'unité le combat pour son retrait

Depuis deux ans le gouvernement Chirac-Raffarin et le Medef frappent à coups redoublés les travailleurs et la jeunesse. Pour que cela cesse, il n'est d'autre issue que de militer pour briser la collaboration des directions syndicales avec le gouvernement, lui opposer le front unique des organisations syndicales (CGT, FO, FSU) du PS et du PCF pour le combattre et le vaincre. La constitution d'un tel front ouvrirait immédiatement la possibilité qu'un autre gouvernement vienne au pouvoir, issu de ce front, dont les masses exigeraient la satisfaction de leurs revendications les plus urgentes. Pour cela, il faut rompre avec le Medef, les capitalistes et leurs exigences, et s'engager sur la voie du socialisme. C'est pour cette issue que combat le Cercle pour la construction du Parti Ouvrier Révolutionnaire. Prenez contact, participez aux réunions qu'organise le Cercle.